



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 décembre 2021  
Français  
Original : anglais

Soixante-seizième session  
Point 138 de l'ordre du jour  
Projet de budget-programme pour 2022

## Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

### Vingt-neuvième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2022

#### I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi ([A/76/400](#) et [A/76/400/Corr.1](#)). À cette occasion, il a rencontré en ligne des représentantes et des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 29 novembre 2021.

2. Le rapport du Secrétaire général est présenté en application de la résolution [75/253](#) B (sect. III) de l'Assemblée générale et fait le point sur les travaux entrepris depuis avril 2021, après la publication du rapport précédent ([A/75/716](#)), concernant l'examen, la stratégie pour l'exécution du projet proposée et les prévisions de dépenses des deux options modulables de rénovation et d'agrandissement des installations de conférence, les options A et B, présentées dans le rapport précédent.

#### II. Installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

3. Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport précédent daté du 2 octobre 2019 ([A/74/471](#)), le Secrétaire général avait présenté sa proposition initiale en application du paragraphe 29 de la résolution [73/270](#) sur le plan des conférences, dans laquelle l'Assemblée générale l'a prié de réunir des informations détaillées sur la possibilité d'effectuer des travaux de rénovation destinés à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies



à Nairobi. Dans sa résolution [74/263](#) (sect. XIV), l'Assemblée a demandé au Secrétaire général de procéder à une évaluation des besoins et d'étudier les solutions qui permettraient d'optimiser l'efficacité et le rapport coût-efficacité, en tenant compte des besoins futurs en installations de conférence à l'Office.

4. Dans son rapport le plus récent, le Secrétaire général indique que l'Office des Nations Unies à Nairobi a fait appel à une société de conseil, qui a réalisé une étude d'ensemble des prévisions de dépenses pour les deux options modulables de rénovation et d'agrandissement des installations de conférence (options A et B) présentées dans le précédent rapport, et a proposé une stratégie pour l'exécution du projet. Les options A et B répondent, en partie pour la première et en totalité pour la seconde, aux besoins de capacités supplémentaires en matière d'installations de conférence à l'Office. L'option A permettrait de répondre aux besoins immédiats et à court terme en matière de capacité d'accueil pour les manifestations comptant jusqu'à 7 000 participants en présentiel, grâce à une surface estimée à environ 59 100 mètres carrés, comprenant des routes, des chemins, des aménagements paysagers et un nouveau bâtiment de sécurité séparé pour les conférences. L'option B, version élargie et évolutive de l'option A, répondrait aux besoins de capacité à long terme pour les manifestations comptant 9 000 participants sur place, grâce à une surface estimée à environ 67 700 mètres carrés comprenant des routes, des chemins, des aménagements paysagers et un nouveau bâtiment de sécurité séparé pour les conférences ([A/76/400](#) et [A/76/400/Corr.1](#), résumé et par. 1).

5. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que l'option B, qui comprend la rénovation des installations existantes, la construction d'une nouvelle salle plénière et la construction d'une annexe polyvalente, répond pleinement aux besoins prévus pour l'Organisation à long terme et recommande de la mettre en œuvre (ibid., résumé et par. 3 à 5).

#### **Plan-cadre d'équipement de l'Office des Nations Unies à Nairobi**

6. Le Secrétaire général rappelle que, dans ses rapports sur l'examen stratégique des biens immobiliers ([A/68/733](#) et [A/70/697](#)), deux projets ont été retenus comme investissements stratégiques majeurs à l'Office des Nations Unies à Nairobi pour les 20 prochaines années : le remplacement des anciens immeubles de bureaux A à J et la modernisation des installations de conférence. Un examen stratégique des biens immobiliers a été effectué afin de mettre en place un plan-cadre d'équipement pour le complexe pour les 20 prochaines années et au-delà. On trouvera à la figure II du rapport du Secrétaire général ([A/76/400](#) et [A/76/400/Corr.1](#), par. 9 et 10) une illustration du plan-cadre de l'Office. Au paragraphe 15 du rapport, le Secrétaire général indique les éléments conceptuels pris en compte lors de la validation du futur plan-cadre, notamment : l'environnement, avec la création d'une zone verte luxuriante ; le site, avec la révision des voies d'accès ; la sécurité, en faisant face aux problèmes de sécurité qui existent depuis longtemps le long de la limite ouest ; et la séparation public/privé, car la zone réservée aux conférences et manifestations est séparée de celle de la logistique et des opérations.

7. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que l'investissement majeur le plus récent dans les installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi remonte au milieu des années 1980 et qu'un projet de construction immobilier a été élaboré, sur la base d'une évaluation des conditions existantes, pour répondre aux besoins actuels et futurs en installations de conférence et à la demande de services de conférence prévus pour les 25 à 30 prochaines années. La durée d'utilité standard d'un bâtiment est limitée à environ 40 ans, étant attendu que des travaux de rénovation doivent être entrepris dans les 25 à 30 ans afin de prolonger la vie utile de 25 années supplémentaires. Le Secrétaire général indique également que l'Office est mandaté

pour fournir des services de conférence au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), les deux programmes des Nations Unies ayant leur siège à Nairobi, et que les besoins en matière de conférences de ces deux entités ont considérablement augmenté depuis le premier plan cadre envisagé pour le complexe. On trouvera à la figure I du rapport une vue schématique des installations de conférence actuelles de l'Office (ibid., par. 6 à 8, 11 à 14).

**8. Le Comité consultatif est conscient de la détérioration et des capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi et de la nécessité de réaliser le projet pour remédier à cette situation.**

**Objectifs du projet**

9. Au paragraphe 16 de son rapport, le Secrétaire général présente les objectifs du projet, à savoir fournir des installations sûres, accessibles et exemplaires pour les conférences et les comités à l'Office des Nations Unies à Nairobi, à la hauteur des normes appliquées au Siège, à l'Office des Nations Unies à Genève et à l'Office des Nations Unies à Vienne. Il appelle l'attention sur le fait que l'ONU risque de voir sa réputation être endommagée et fait observer que la présence d'un centre de conférence moderne et parfaitement fonctionnel à l'Office des Nations Unies à Nairobi est cruciale pour appuyer la réalisation des objectifs programmatiques et l'exécution des mandats généraux et des stratégies d'activation des nombreuses autres entités œuvrant dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix à Nairobi et à partir de cette ville. Un autre objectif du projet est d'assurer la continuité des activités et de répondre aux nouveaux besoins des clients en matière de conférences à distance et de réunions traditionnelles en présentiel (ibid., par. 17 à 22).

10. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les systèmes de conférence et le matériel actuels constituaient l'une des menaces les plus importantes pour la continuité des activités et que les problèmes technologiques deviendraient plus apparents et plus difficiles à régler en raison de l'apparition de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de la demande accrue de conférences et de réunions utilisant la technologie. Le système de conférence arrivait en fin de vie et la pandémie de COVID-19 avait intensifié les problèmes immédiats posés par l'utilisation continue de systèmes obsolètes et de tentes servant de sites de conférence temporaires raccordés au réseau électrique et à Internet et devant être équipées d'un système d'éclairage et de matériel audiovisuel, ce qui, pendant la saison des pluies, présentait des risques graves et constants en termes de sécurité du personnel, des participants à la conférence et des visiteurs, ainsi que d'autres problèmes, liés par exemple au matériel électrique, à la ventilation et aux systèmes de refroidissement. Le Comité a également été informé que des réunions avaient été interrompues et que celles-ci, de plus en plus, devraient se dérouler en dehors de Nairobi, dans d'autres lieux de conférence où les conditions étaient conformes aux meilleures pratiques internationales.

11. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les systèmes de gestion des conférences et d'interprétation simultanée avaient été installés en 2009 et leur vétusté causait des pannes fréquentes. En outre, l'Office venait d'acheter les dernières pièces de rechange disponibles pour le système de gestion des conférences, avant que le fournisseur de services n'abandonne cette gamme de produits ; le risque de panne de matériel sans possibilité de réparation était donc encore plus grand et, par conséquent, l'éventualité de ne pas pouvoir assurer le secrétariat de conférences et de réunions importantes. Le Comité a été informé qu'une infrastructure et du matériel informatiques de pointe seraient prévus dans le cadre du projet et que, bien

que les installations de conférence de New York fassent l'objet d'un entretien et de mises à niveau constants, au moment de la construction, l'infrastructure informatique des installations de conférence à Nairobi serait plus robuste que celle de New York, installée dans le contexte du plan-cadre d'équipement entre 2012-15.

12. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le projet de modernisation des installations de conférence tient compte du plan directeur à long terme pour le complexe de l'Office des Nations Unies à Nairobi et présente des synergies avec le projet de remplacement des bâtiments A à J existants, et que, bien que les deux projets ne soient pas dépendants l'un de l'autre, ils ont été développés en parallèle et partagent donc une approche commune. Les leçons tirées sont transférables entre les deux projets et les calendriers d'exécution des projets tels qu'ils ont été établis permettent que les phases de construction ne se chevauchent pas (*ibid.*, par. 23). Le Comité consultatif fait remarquer que des informations concernant le plan directeur figuraient également dans le rapport du Secrétaire général concernant le remplacement des bâtiments A à J du complexe de Gigiri ([A/76/330](#) ; voir également [A/76/7/Add.17](#)).

13. Le Secrétaire général indique que l'objectif est de faire en sorte que les espaces créés au Kenya puissent devenir un carrefour virtuel permettant d'ouvrir le site et les activités sur place à la participation d'un public civil et professionnel beaucoup plus large, grâce à des espaces pour les manifestations à la pointe de la technologie, à une vaste infrastructure Internet et de diffusion et à des moyens de se connecter avec des endroits du monde entier, pour des manifestations en présentiel comme pour une participation à distance, et de rapprocher l'expérience de cette communauté mondiale d'observateurs de celle des participants sur place. Des installations légères, permanentes et flexibles qui répondent à diverses utilisations et sont capables d'accueillir un grand nombre de participants sont nécessaires afin de garantir que la capacité peut être respectée tout en continuant à fournir des espaces flexibles à usages multiples. L'Office prévoit de créer de grandes salles de comités et de réunion d'une capacité de 200 et 128 personnes, qui pourront également être réagencées en configurations plus petites, qui pourront être adaptées en prévision de certaines manifestations pour répondre aux exigences de chaque programme ([A/76/400](#) et [A/76/400/Corr.1.](#), par. 73 à 76).

14. Le Secrétaire général indique également que la souplesse offerte par le catalogue de salles et de combinaisons de salles disponibles dans l'installation est également nécessaire pour répondre aux besoins des principales conférences autorisées et des autres manifestations qui pourraient être amenées à se dérouler au Kenya, et que si l'on veut atteindre le taux d'utilisation cible (70 % d'utilisation dans toute l'installation), il faudra que les salles puissent rapidement passer d'une configuration à une autre (*ibid.*, par. 77 et fig. XII à XIV). S'agissant de la construction, le Comité consultatif a été informé qu'elle tenait compte des tendances et observations empiriques récentes et que le Kenya accueillait de plus en plus des manifestations organisées à Nairobi par l'ONU ou d'autres organisations, comme la quatorzième conférence de la CNUCED, qui s'est tenue à Nairobi, du 17 au 22 juillet 2016, avec plus de 10 000 participants accueillis au Centre international de conférences Kenyatta (KICC) ; le sommet du Fonds des Nations Unies pour la population sur le vingt-cinquième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'est tenu au KICC dans des conditions similaires et avec un nombre comparable de participants. Par ailleurs, avant la pandémie de COVID-19, le Gouvernement kenyan a proposé d'accueillir dans les locaux de l'Office, en mai 2021, les réunions conjointes de la Conférence des parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides

dangereux qui font l'objet d'un commerce international et à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. La conférence biennale de deux semaines, qui attire plus de 3 000 participants, a été inaugurée virtuellement et reprendra en présentiel en juillet 2022, au Centre international de conférences Genève. S'agissant des conférences mondiales non inscrites au calendrier, le Comité a été informé que l'Office pourrait prévoir d'en accueillir 16 pour utiliser ses installations agrandies et rénovées, avec une fréquence allant d'une fois par an à tous les quatre ans et avec un nombre de participants allant de 700 à 20 000 (voir annexe I).

### **Options proposées pour améliorer l'état des installations existantes**

#### *Option A*

15. On trouvera des détails sur l'option A aux paragraphes 29 à 31 et à la figure III du rapport du Secrétaire général. Il est proposé de rénover entièrement les installations de conférence existantes, les nouveaux étages, les partitions entre les pièces et les zones construites au niveau du toit faisant passer la surface louable du bâtiment existant de 3 200 mètres carrés à 5 800 mètres carrés environ. Les salons des délégations, les cantines et les équipements seront améliorés afin de les rendre plus utiles et de favoriser l'inclusion des participants aux conférences et du personnel de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Le Secrétaire général indique que les travaux de construction prévus au nord du bâtiment existant permettraient d'aménager deux nouvelles salles de réunion plénière suivant un plan « 2 + 2 » et « 1 + 1 », ainsi que de nouveaux salons, salles et salles de réunion permettant d'assurer certaines fonctions pour l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

16. L'atrium central existant sera transformé en un nouveau hall d'entrée pouvant être utilisé pour des cérémonies et des réceptions ou comme espace de détente durant les sessions ; cette zone centrale constituerait un espace de circulation et de réunion ouvert visant à faciliter les déplacements entre les différents niveaux et reliant les bâtiments aux espaces extérieurs et au toit rénové. Des services de pointe en matière de conférences, d'informatique et des dispositifs automatisés sont prévus, ainsi qu'un bâtiment virtuel connecté permettant d'assurer la continuité des opérations de l'Office des Nations Unies à Nairobi en offrant un espace résilient qui resterait opérationnel avec très peu de personnel en cas de troubles civils ou de pandémie mondiale et qui permettrait de passer à des opérations virtuelles ou mixtes lorsque la sécurité des personnes ne peut pas être garantie sur place (A/76/400 et A/76/400/Corr.1, par. 30 et 31).

#### *Option B*

17. On trouvera aux paragraphes 32 à 34 et à la figure IV du rapport des détails sur l'option B, de plus grande envergure que l'option A. L'option B comprend également la rénovation des installations de conférence existantes et de nouveaux travaux de construction concernant un nouvel ensemble de quatre salles polyvalentes, légères et modulables, capables d'accueillir 2 000 personnes supplémentaires afin de répondre aux besoins de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et des grandes manifestations d'ONU-Habitat, et de redevenir un espace vert couvert entre ces manifestations. Cette option serait rendue possible par une planification d'ensemble minutieuse, en conjonction avec le projet de remplacement des bâtiments de bureaux A à J, et offre la possibilité d'utiliser des espaces bénéficiant d'une ventilation naturelle à l'ouest de l'installation, ce qui permettrait de ne plus avoir à louer des structures temporaires pour absorber le volume supplémentaire de participants lors de grandes manifestations.

18. Le Secrétaire général indique que l'option A répondrait donc aux besoins immédiats de l'Organisation en matière de conférences, tandis que l'option B répondrait, en adoptant une approche souple et composite, aux besoins prévus en matière de conférences et pourrait évoluer au cours des 20 à 30 prochaines années. Afin de préserver la rentabilité de cette option évolutive, il est prévu dans l'option B une construction légère et des espaces polyvalents modulables ; toutefois, l'augmentation de la capacité d'accueil des installations de conférence de 2 000 participants nécessiterait une augmentation proportionnelle de la capacité du site en ce qui concerne la fourniture d'eau et d'électricité. Si l'option B devait être exécutée plus tard, certains travaux pourraient être abandonnés (travaux temporaires qui devraient être démolis ou refaits) (ibid., par. 34).

19. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le changement de type de construction pour les salles polyvalentes de l'option B était une amélioration raisonnée du modèle de conception, qui permettait de maintenir les fonctions déterminées précédemment pour répondre à une variété d'utilisations et, grâce à des cloisons intérieures flexibles, accueillir un grand nombre de participants et de manifestations, comme les grandes manifestations du PNUE et d'ONU-Habitat. Le Comité a été informé que les salles polyvalentes devraient présenter un profil structurel minimal, avec un revêtement simple contre les intempéries et des matériaux durables, créant ainsi des espaces attrayants et pouvant répondre aux besoins des grandes conférences et venant compléter l'offre d'espaces utilisables de l'installation. Lorsqu'ils n'étaient pas utilisés, les bâtiments pouvaient être ouverts pour devenir de grands pavillons à toit ouvert, créant ainsi des espaces intérieurs/extérieurs face au paysage de la partie ouest.

20. Le Comité consultatif a reçu des informations sur les structures temporaires, qui représentaient un coût important pour les organisations organisatrices de manifestations ayant leur siège, leur bureau régional ou leurs locaux à Nairobi et dissuadaient d'autres entités d'organiser des manifestations à Nairobi, et ne présentaient aucune valeur ajoutée car elles ne constituent pas un investissement permanent mais de l'argent « jeté par la fenêtre » pour les entités organisatrices. Le Comité a été informé que la fourniture à ces structures d'électricité, de services informatiques et d'autres services de base était peu fiable, en particulier pendant la saison des pluies, ce qui présentait des risques inacceptables pour les participants et pour la tenue des réunions des organes intergouvernementaux. Quant à la continuité des activités, les salles polyvalentes devraient être achevées au cours de la première phase des travaux de construction et présentaient un intérêt en tant que locaux transitoires ou pour des activités de conférence, et pour assurer la continuité des activités de conférence au Centre de conférence de Nairobi pendant la durée des travaux. Le Comité a également été informé qu'elles offriraient un avantage opérationnel pour la durée des travaux de construction, car les prévisions de dépenses des options A et B ne prévoient pas d'installations de conférence temporaires (voir par. 37 plus bas).

21. Le Comité a reçu des informations sur les besoins de capacité et les hypothèses qui sous-tendent les prévisions de 7 000 à 9 000 participants en personne, y compris une analyse de la croissance linéaire du nombre des participants aux réunions en présentiel avant la pandémie de COVID-19, selon laquelle l'Office des Nations Unies à Nairobi accueillerait des réunions comptant plus de 7 000 personnes avant la fin de la décennie, voire 15 000 au cours de la prochaine. Le Comité a été informé que l'on attendait 10 600 participants à la septième Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, dont 6 500 en présentiel et 4 100 en virtuel, et que les États Membres semblaient dire qu'il importait de reprendre les réunions en personne. Il a également reçu des informations sur l'utilisation des salles et a été informé que la capacité actuelle des options A et B était pour l'instant inconnue, mais qu'on en

saurait plus au fur et à mesure qu'avancait la conception du projet, et qu'actuellement la seule possibilité de reconfiguration permettant d'augmenter la capacité était de fusionner les salles de conférence 2, 3 et 4.

22. Le Comité consultatif note que le rapport du Secrétaire général ne donne pas de précisions sur le niveau attendu d'utilisation des installations de conférence pour les options A et B et que les informations sur la capacité seraient disponibles lorsque le projet entrerait dans la phase de conception. Il note également que la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tient tous les ans, et le Forum urbain mondial, qui se tient tous les deux ans (A/76/400 et A/76/400/Corr.1, par. 103 et 104), rassembleraient un nombre de participants bien supérieur à celui qu'il serait possible d'accueillir dans ces installations, même après la mise en œuvre du projet. **Le Comité consultatif compte que des éclaircissements et des informations supplémentaires sur les niveaux d'utilisation prévus des installations de conférence pour les deux options seront fournis à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport, et qu'une mise à jour figurera dans les prochains rapports.**

### **Portée des travaux de rénovation et de construction du bâtiment des conférences**

23. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que l'option A et l'option B tirent parti du bâtiment des conférences actuel, du site environnant et des structures réutilisables pour proposer une installation réagencée où les espaces intérieurs sont optimisés et tous les services et structures du bâtiment sont entièrement rénovés afin de prolonger leur durée de vie nominale, dans le respect de toutes les normes de construction actuelles. Les travaux de construction permettront d'augmenter la capacité par la création d'un étage et d'un espace au niveau du toit supplémentaires par rapport à la trame du bâtiment existant, la construction de deux nouvelles salles de réunion plénière et de locaux auxiliaires à l'extrémité nord, et la construction d'un nouveau bâtiment dédié à la sécurité des conférences en bordure du site, avec des itinéraires accessibles autour du site et dans les bâtiments. On trouvera à la figure X du rapport l'adaptation des salles existantes et l'organisation de l'espace ainsi que la façon dont les rénovations du plan spatial proposées dans les options A et B se feraient sur trois niveaux existants, en exploitant à la fois les ailes est et ouest et en améliorant l'utilisation de l'espace sur les vastes surfaces de plancher existantes (ibid., par. 67 et 68).

24. Le Comité a également été informé que le programme supplémentaire proposé pour l'option B, par rapport à l'option A, comprenait la création d'espaces légers, modulables et polyvalents du côté ouest des installations de conférence, adaptés à diverses utilisations, pouvant répondre aux besoins des grandes conférences, accueillir un grand nombre de participants et venant compléter l'offre d'espaces utilisables de l'installation. Le Comité a été informé que l'option B supprimerait la nécessité de recourir à des structures temporaires lors des grandes manifestations, tandis que dans l'option A, selon le Secrétaire général, l'Office des Nations Unies à Nairobi continuerait de dépendre de structures temporaires (tentes) construites sur les espaces gazonnés ouverts, ce qui présenterait des risques importants pour la continuité des activités et la sécurité des grandes manifestations multilatérales et obligerait le PNUE et ONU-Habitat, entre autres, à continuer d'installer des structures temporaires pour les manifestations inscrites au calendrier, non accessibles aux personnes handicapées, qui continuent d'être exclues des conférences, réunions et manifestations se déroulant dans des structures temporaires (ibid., voir également par. 69 à 72 et par. 20 plus haut).

25. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il n'était ni possible ni recommandé de considérer l'option B comme une option évolutive

inspirée de l'option A permettant d'avoir une plus grande flexibilité ou une plus grande capacité d'accueil à l'avenir. Cette exécution échelonnée ne serait pas rentable et ne répondrait pas aux exigences de l'Organisation, notamment celle concernant la mise à disposition d'installations de conférence sûres, efficaces et entièrement accessibles.

### **Installations, infrastructure et planification du site**

26. Le Secrétaire général indique que les options A et B prévoient toutes deux des améliorations de la sécurité et de l'infrastructure du site, des chemins et des routes et de l'aménagement paysager qui bénéficient aux bâtiments, à quelque échelle que ce soit, et suivent les directives en matière d'accessibilité, et que la nouvelle construction reliera l'entrée ouest au centre du complexe de l'Office des Nations Unies à Nairobi, connectant ainsi le cœur du centre de conférence par une nouvelle esplanade à l'atrium et aux autres voies de circulation de l'Office. On trouvera à la figure VI la connexion de l'entrée du site et des flux liés aux conférences avec l'axe et le centre. Les deux options prévoient la construction d'un nouvel accès sécurisé distinct à la limite ouest du site, qui serait relié au centre de conférence par un chemin piétonnier agrémenté d'espaces verts (A/76/400 et A/76/400/Corr.1, par. 57 à 59).

27. Le Secrétaire général indique que les jonctions et les axes de circulation du plan-cadre ont été soigneusement étudiés pour bien organiser le campus et relier les bâtiments et les espaces aux voies de circulation. On trouvera à la figure VII l'axe central conférences/campus (axe nord-sud), qui est un élément clé de l'organisation initiale du campus. Des stratégies ont été prévues pour gérer les déplacements et minimiser les perturbations lors des manifestations de masse. Le plan-cadre de l'Office des Nations Unies à Nairobi impose que la « grande route » reste la principale voie de circulation pour le complexe, conservant les liens entre l'est et l'ouest et représentant l'axe nord-sud (ibid., fig. VIII). On trouvera à la figure IX les liens entre le centre de conférence et les paysages naturels, qui sont une caractéristique essentielle du site de l'Office. L'installation de conférence encourage un contact permanent avec la nature, reliant visuellement les zones intérieures aux paysages naturels adjacents. Les voies de circulation peuvent communiquer directement avec l'environnement naturel extérieur et le traverser (ibid., par. 61 à 65).

### *Besoins en matière de services de conférence des organismes, fonds et programmes*

28. S'agissant de l'utilisation prévue des nouvelles installations de conférence par les organes directeurs des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, le Comité a été informé que la décision appartenait aux parties aux conventions et qu'il était peu probable qu'un mandat négocié accueille ses principales réunions ailleurs que là où se trouvait son secrétariat. Le Comité a été informé que si les installations de Nairobi étaient compétitives et puisque que le siège du PNUE, centre mondial de l'environnement pour le système des Nations Unies, se trouvait à Nairobi, il était probable que les grandes réunions des organes directeurs des accords multilatéraux se tiendraient à Nairobi si l'une des parties ne proposait rien de mieux. Il en était de même des réunions des organes subsidiaires et techniques des conventions.

29. S'agissant des besoins annuels en matière de conférences des autres organismes, fonds et programmes basés à Nairobi, le Comité a été informé que l'information n'était pas disponible car l'Office des Nations Unies à Nairobi n'avait pas connaissance du calendrier de leurs réunions. En outre, aucune enquête n'avait été réalisée pour les entités dont le siège n'était pas à Nairobi, car la fréquence et le lieu de leurs réunions étaient inconnus. S'agissant des coûts que le PNUE et ONU-Habitat ont encourus pour la mise en place d'installations temporaires pour leurs organes directeurs au cours des cinq dernières années, le Comité a été informé qu'avant la

COVID-19, les prévisions de dépenses en 2019, aux dernières réunions de l'Assemblée, pour les deux entités, étaient d'environ 500 000 dollars, soit le coût le plus élevé à ce jour pour des installations temporaires de ce type et qui devrait augmenter à l'avenir. Le Comité a également reçu des informations concernant le nombre de participants aux réunions de 2015 à 2019 et la capacité des salles de conférence et des salles de réunion dans les trois autres villes sièges. Il note que la capacité d'accueil à Nairobi est actuellement de 2 924 personnes dans les salles principales et les salles temporaires sur le toit (à l'exclusion des installations temporaires sous tente), tandis que New York peut accueillir 7 800 participants, Genève, 9 789, et Vienne, de 2 986 à 3 023 (voir les tableaux correspondants à l'annexe II). Il note également que les informations concernant les centres de conférence pourraient ne pas être exactes, car le Palais Wilson avait été pris en compte à Genève alors que d'autres espaces disponibles pour les réunions pourraient ne pas l'avoir été. Le Comité rappelle que les coûts de construction et de rénovation dans les principales villes sièges de New York et de Genève s'élèvent à 2 150,4 millions de dollars de montant total du financement approuvé au titre du plan-cadre d'équipement et à 836,5 millions de francs suisses pour le plan stratégique patrimonial.

#### *Enseignements*

30. S'agissant des leçons tirées du projet de remplacement des bâtiments A à J qui pourraient être mises à profit dans le cadre du projet actuel, le Comité a été informé qu'il importerait de tenir compte des points suivants :

a) Prévoir plus de temps pour la phase de passation des marchés afin de disposer d'une marge raisonnable pour mener à bien les activités de passation de marchés plus complexes prévues dans le cadre du projet et de limiter les risques de dépassement du calendrier ;

b) Prévoir une équipe par service d'appui, pour ce qui est des services de conférence, des services de gestion des installations, des services informatiques et des services de sûreté et de sécurité ; ce qui n'avait pas été prévu dans le cadre du projet de remplacement des bâtiments A à J, obligeant à recruter des consultants pour renforcer l'équipe existante, en particulier dans les phases de planification et de conception des travaux ;

c) Prévoir des équipes et des spécialistes locaux tant au niveau administratif que technique, y compris une personne responsable des travaux ; augmenter le nombre d'agents locaux pour les services techniques et la direction des travaux de construction ;

d) Respecter les procédures d'estimation des risques déjà établies et mises en œuvre pour les grands projets de construction au sein du système des Nations Unies, dont le projet de remplacement des bâtiments A à J, et qui doivent être réalisées en étroite coordination avec le Service de la politique de gestion mondiale des biens au Siège, notamment par une estimation régulière et indépendante des risques.

31. S'agissant des enseignements tirés des récents projets d'équipement, ceux-ci comprennent :

a) La fourniture d'un appui par le Service de la politique de gestion mondiale des biens ;

b) L'utilisation d'une structure de gouvernance similaire à celle utilisée pour l'exécution du plan stratégique patrimonial à l'Office des Nations Unies à Genève ;

c) La conception des futures installations de services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi sur la base de principes de la conception universelle qui garantissent l'inclusion et tiennent compte de diverses mesures

d'efficacité énergétique découlant des enseignements tirés des projets de construction des Nations Unies en cours à Genève, Addis-Abeba, Nairobi, Bangkok et Santiago ;

d) L'application d'une stratégie unifiée de gestion des risques comprenant des mesures de gestion des risques liés au projet réalisées par l'équipe de projet et des services indépendants de gestion des risques effectués par le Service de la politique de gestion mondiale des biens, à New York.

### **Durabilité environnementale**

32. Les stratégies de conception de la durabilité environnementale, y compris comment maximiser l'utilisation de sources d'énergie renouvelable en utilisant des panneaux solaires (fig. V), sont décrites aux paragraphes 35 à 46 du rapport du Secrétaire général. On trouvera au tableau 1 les facteurs locaux déterminants pour la consommation d'énergie, à savoir une excellente lumière naturelle tout au long de l'année, un climat doux et chaud avec de nombreuses possibilités de ventilation naturelle, et l'utilisation planifiée des meilleures pratiques de ventilation et de contrôle de la qualité de l'air et de la technologie des capteurs « intelligents ».

33. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'objectif primordial de construire de manière responsable et efficace signifiait que l'Organisation devait construire de manière aussi durable que possible. En outre, le PNUE et l'Office des Nations Unies à Nairobi avaient fait des progrès considérables pour réduire l'empreinte écologique des réunions, notamment en prenant les mesures suivantes :

a) Les émissions causées par les déplacements des participants sont compensées par le PNUE ;

b) Les politiques d'achat et d'entretien de l'Office sont axées sur la gestion des déchets et évitent l'utilisation du plastique ;

c) Les installations proposées produiront une quantité importante d'électricité grâce à l'énergie solaire ;

d) D'autres technologies de pointe, telles que les piles à hydrogène, seront envisagées et utilisées si elles sont jugées viables au moment de la conception ;

e) Pendant les périodes d'inactivité ou de faible occupation, l'électricité excédentaire sera redirigée pour alimenter le reste du complexe de l'Office.

Le Comité a été informé que l'Office visait un impact environnemental très faible en rénovant le centre de conférence et qu'il s'efforcera de répondre à la demande croissante tout en minimisant l'impact environnemental des grandes conférences. L'Office visait en outre à atteindre un niveau très élevé de durabilité environnementale dans le cadre des améliorations proposées. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur la durabilité environnementale du projet, notamment sur l'efficacité énergétique et l'utilisation prévue de matériaux locaux, figureront dans le prochain rapport.**

### **Accessibilité**

34. Le Secrétaire général indique, aux paragraphes 47 à 56 et au tableau 2 de son rapport, que le projet reposera sur une philosophie de conception fondée sur l'accès universel, visant à fournir un environnement physique qui favorise l'inclusion et répond équitablement aux besoins de toutes les personnes utilisant l'installation, quelles que soient leurs capacités. Étant donné que l'ONU n'applique aucun protocole législatif en ce qui concerne l'accès universel aux conférences et réunions du système des Nations Unies, il est recommandé, dans le cadre du projet, de prendre en

considération les meilleures pratiques internationales en matière de conception universelle.

35. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, s'agissant des meilleures pratiques internationales, l'intention était d'adopter une philosophie de conception fondée sur l'accès universel, visant à fournir un environnement physique qui favorise l'inclusion et réponde équitablement aux besoins de toutes les personnes utilisant l'installation, quelles que soient leurs capacités. Le Comité a été informé qu'il était prévu de procéder à une évaluation de référence de l'accessibilité dans le but d'adopter les meilleures pratiques internationales dans ce domaine, références en la matière, et que la mise en place d'un cadre international des meilleures pratiques en matière de normes pour les installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi constituerait une base solide pour l'accès universel, conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, plus récente. Le Comité a été informé qu'étant donné que la plupart des travaux de construction associés aux installations de conférence concernaient les bâtiments existants, l'accent serait mis sur l'amélioration de l'accessibilité et la promotion de l'inclusion dans les bâtiments existants.

### **Calendrier de la stratégie d'exécution**

36. S'agissant de la stratégie d'exécution, le Secrétaire général indique dans son rapport que le projet peut être exécuté par étapes, l'option B suivant l'option A, pour faire face aux prévisions immédiates puis futures, et que l'échelle et l'alignement du bâtiment proposé rappellent les structures existantes et ne risquent pas de peser sur les sites environnants et les installations existantes. En outre, la démolition des bâtiments A à J, situés à l'ouest de l'installation de conférence, a été prise en compte dans la planification stratégique globale, la zone de construction des nouveaux bureaux étant séparée de l'installation de conférence, ce qui permettrait d'assurer un accès clair et ininterrompu aux activités programmées. Les deux zones de projet dépendront de l'approvisionnement commun des services de l'Office pour l'électricité et l'eau et devront gérer et partager les ressources (A/76/400 et A/76/400/Corr.1, par. 79 à 81).

37. On trouvera à la figure XV du rapport les différentes possibilités pour la construction des travaux :

a) La première stratégie de phasage (4 ans) prévoit la construction d'une installation de conférence temporaire sur un site vierge de l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui sera utilisée pendant les trois années de construction prévues. Le coût total prévu pour les options A et B comprendrait un montant supplémentaire de 35 millions de dollars et des frais supplémentaires au titre des honoraires d'étude et des provisions pour les imprévus et la hausse des coûts ;

b) La deuxième stratégie de phasage (3,5 ans) consisterait à continuer d'utiliser les installations de conférence existantes pendant la construction des nouveaux pavillons au nord et à l'ouest (option B) ; le bâtiment existant pourrait être entièrement rénové. Le coût total prévu pour les options A et B comprendrait des frais supplémentaires au titre des honoraires d'étude, des provisions pour les imprévus et la hausse des coûts (ibid., par. 81 et fig. XV ; voir par. 46 plus bas).

38. Le Secrétaire général indique que la deuxième stratégie de phasage est le plan le mieux adapté pour assurer la continuité des activités de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Il présente également les phases du projet et un résumé des activités prévues pour le reste de 2021 (ibid., par. 82 à 84). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la différence de coût entre les options A et B ne représentait pas le coût des installations de conférence temporaires, car aucune des

estimations de coût ne comprenait leur installation, et que, après avoir évalué toutes les options et pris en compte les risques et la continuité des activités, l'Office des Nations Unies à Nairobi ne recommandait pas de retenir la première stratégie de phasage et la construction d'installations de conférence temporaires. Le Comité a également reçu des informations supplémentaires sur la deuxième stratégie de phasage et l'échelonnement des travaux pendant la durée de la période de construction, ainsi que les dates estimées de début et de fin des principales étapes du projet indiquées dans la figure ci-dessous.

Figure  
Deuxième stratégie de phasage

Deuxième stratégie de phasage – Désaffectation progressive	Début	Fin	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Planification	Juin 21	Juill. 22	■	■							
Conception et documentation	Juill. 22	Juill. 24		■	■	■					
Passation des marchés	Juill. 24	Mai 25				■	■				
Construction Phase 1 – Nouveau bâtiment	Mai 25	Nov. 26					■	■	■		
Travaux de désaffectation – Nouveaux bâtiments	Nov. 26	Janv. 27						■			
Construction Phase 2 – Bâtiments existants	Janv. 27	Juill. 28							■	■	
Construction Phase 3 – Liens (anciens et nouveaux bâtiments)	Juill. 28	Janv. 29								■	
Clôture	Janv. 29	Janv. 30									■

39. Le Comité consultatif note que le calendrier du projet continue d'être présenté sous la forme d'un diagramme de Gantt, qui est un outil de gestion de projet fréquemment utilisé par les équipes de gestion de projet. Il souligne toutefois qu'il est nécessaire de présenter aux États Membres des informations plus détaillées concernant le calendrier du projet, en fournissant des informations comparatives détaillées regroupées, telles que le mois exact du début et de la fin d'une phase, ainsi que des explications et des justifications en cas de modification du calendrier. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter, dans ses prochains rapports, le calendrier du projet, à la fois sous forme de diagramme de Gantt et de tableau, assorti de dates pour les différentes étapes et sous-étapes, d'explications concernant les éventuels retards et de toute autre information pertinente, et d'en faire de même dans les rapports sur l'état d'avancement d'autres projets de construction de l'Organisation, afin d'harmoniser les modalités de présentation des rapports (voir également A/76/7/Add.15, par. 21).**

#### *Calendrier des deux projets de l'Office des Nations Unies à Nairobi*

40. Ayant demandé des précisions sur le calendrier des deux projets, le Comité a été informé que s'agissant du projet de remplacement des bâtiments A à J, les nouveaux bâtiments devraient être achevés d'ici la fin de 2024, la clôture et la période de garantie se poursuivant en 2025, et que, s'agissant de la détérioration des installations de conférence, qui représentait un risque pour la sécurité des représentants, du personnel et des visiteurs de l'Office, il convenait d'y remédier le plus rapidement possible, notamment en commençant le processus de planification et de conception en 2022.

41. Le Comité a en outre été informé que pour la conception, la documentation et la supervision de la construction des travaux, les deux projets recevraient un appui de sociétés de services spécialisés indépendantes et externalisées et qu'ils comprendraient des équipes de gestion de projet. Ainsi, bien que dans le calendrier actuel des projets on ait évité de programmer des travaux de construction en même temps, l'Office des Nations Unies à Nairobi a estimé qu'il était possible d'entreprendre les phases de documentation et de passation des marchés du projet concernant les installations de conférence en même temps que le projet de

remplacement des bâtiments A à J. S'agissant de la capacité totale du complexe après l'exécution des deux projets, le Comité a été informé que, sur la base de l'étude sur les espaces de bureaux réalisée en 2021 dans le cadre du projet de remplacement des bâtiments A à J, les effectifs futurs prévus pour 2024 dans le complexe de l'Office des Nations Unies à Nairobi s'élevaient à 4 766 personnes. Si l'on tenait compte des effectifs prévus pour l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui s'élevaient respectivement à 220 et 331 personnes, l'effectif total atteindrait 5 317 personnes (sans compter le personnel des entités commerciales sous contrat également présentes dans le complexe).

**42. Le Comité compte que des détails supplémentaires sur les liens qui existent entre le projet de rénovation des installations de conférence et le projet de remplacement des bâtiments A à J du complexe de Gigiri et notamment sur les gains d'efficacité potentiels, y compris en ce qui concerne le nombre de postes, ainsi que sur l'accessibilité et la durabilité environnementale, figureront dans le prochain rapport (voir par. 70 plus bas).**

### Coût du projet

43. On trouvera au tableau 3 du rapport les coûts estimés des options A et B, soit 242 506 100 dollars et 278 905 500 dollars respectivement (A/76/400/Corr.1, tableau 3). On trouvera également à l'annexe II du rapport un plan de dépenses détaillé concernant l'option recommandée (option B), dans lequel figure le montant des dépenses prévues par catégorie et par année, de 2022 à la date d'achèvement du projet, en 2029 (ibid., annexe II). Les catégories de dépenses et la méthode suivie pour établir les prévisions correspondantes figurent aux paragraphes 87 à 97 du rapport, y compris les services de construction et de conseil sous contrat, les dépenses de personnel liées à la gestion du projet et à l'appui au projet, les imprévus et la hausse des coûts. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un plan de coûts pour l'option A ne figurait pas dans le rapport, car le Secrétariat ne considérait pas cette option viable.

Tableau 1  
**Coût estimé de l'option A et de l'option B**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

<b>Option A</b>	
<i>Coûts commerciaux</i>	
Travaux de construction	136 786,0
<i>Sous-traitance</i>	
Conseil en conception	14 651,0
Économie de la construction	2 442,0
Gestion de programme	2 442,0
Conseil indépendant en gestion des risques	963,0
Autres services	581,3
<b>Total partiel (sous-traitance)</b>	<b>21 079,3</b>
Hausse des coûts	39 993,7
Imprévus	23 601,9

<b>Option A</b>	
Gestion de projet	21 045,2
<b>Coût total (option A)</b>	<b>242 506,1</b>
<b>Option B</b>	
<i>Coûts commerciaux</i>	
Travaux de construction	156 433,1
<i>Sous-traitance</i>	
Conseil en conception	17 328,0
Économie de la construction	2 888,0
Gestion de programme	2 888,0
Conseil indépendant en gestion des risques	963,0
Autres services	664,7
<b>Total partiel (sous-traitance)</b>	<b>24 732,1</b>
Hausse des coûts	45 738,1
Imprévus	27 059,8
Gestion de projet	24 942,3
<b>Coût total (option B)</b>	<b>278 905,5</b>

44. Le Comité a été informé que le coût global maximum pour le remplacement des immeubles de bureaux A à J (66 260 100 dollars) et l'option B pour les installations de conférence (278 905 500 dollars) s'élevait à 345 165 600 dollars. Conformément au calendrier de construction, la construction des nouveaux bâtiments destinés à remplacer les bâtiments A à J devrait être achevée à la fin de 2024, tandis que le calendrier des travaux de construction présenté dans le présent rapport pour l'option B ne devrait pas commencer avant le deuxième trimestre de 2025. En outre, la différence de coût entre les options A et B ne comprenait pas des installations de conférence temporaires, étant donné que, compte tenu de l'échelonnement des travaux, les installations de conférence existantes continueraient à être utilisées jusqu'à l'achèvement de la nouvelle salle plénière. Le contrat de construction comprendrait des provisions pour les arrêts de travail pour certaines réunions inscrites au calendrier (voir par. 38 plus haut). Le Comité note qu'aucune des deux options ne prévoit le coût d'une structure temporaire pendant la construction et que l'Office des Nations Unies à Nairobi continuera d'utiliser les installations de conférence existantes. Il note également la différence d'envergure entre les deux options.

45. S'agissant de la différence de coût entre l'option A (242 506 100 dollars) et l'option B (278 905 500 dollars), ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'un montant de 36 399 400 dollars représentait la différence totale entre les deux options, en termes de capital initial (projet). Le Comité a également été informé que les incidences à long terme prévues pour chaque option n'étaient pas disponibles ; cela dit, les coûts permanents d'exploitation et de maintenance comprenant les mises à niveau et les remplacements périodiques devraient être neutres pour l'Organisation, car les coûts devraient être recouverts auprès des organisateurs de réunions n'appartenant pas au Secrétariat. Le Comité a également été informé que même si l'on ne disposait pas à l'heure actuelle d'une estimation détaillée des coûts associés aux installations temporaires, compte tenu de l'inflation et de la taille et de la complexité toujours croissantes des conférences organisées par le PNUE et ONU-Habitat, ces coûts devraient augmenter d'au moins 50 % pour

chaque réunion semestrielle future, d'où un coût de plus de 40 millions de dollars sur 20 ans.

**46. Le Comité note que le Secrétaire général privilégie l'option B, d'un coût estimé à 278 905 500 dollars, qui est présentée comme offrant une solution à plus long terme aux besoins de capacité de l'Office en matière de services de conférence, par rapport à l'option A, d'un coût estimé à 242 506 100 dollars, présentée comme une solution à plus court terme. Le Comité note que le Secrétaire général fournit des informations détaillées sur l'option B mais que les informations concernant l'option A sont plus limitées et que les deux ne sont pas comparables. Il compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée des informations et des justifications supplémentaires sur les deux options, y compris sur l'écart de coût, lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

#### *Hausse des coûts et imprévus*

47. S'agissant de l'augmentation des coûts globaux de conception, de construction et de gestion du projet, le Comité a été informé que tout retard dans les dates de début du projet aurait une incidence sur les coûts. Le Comité a été informé que l'indexation annuelle des coûts de construction se situait historiquement entre 5 % et 7 % et qu'un taux d'indexation de 5,5 % avait été établi pour le projet, conformément à la recommandation du consultant principal en conception et sur la base des taux d'indexation historiques récents dans la région. Ce taux avait également été revu par la société indépendante d'estimation des coûts et les cabinets de conseil indépendants en gestion des risques engagés par le Service de la politique de gestion mondiale des biens. Le Comité a également été informé que les prévisions de dépenses avaient été établies en juillet 2021 et que, bien qu'il n'ait pas été prévu de commencer la construction avant les années 2025-2028, il était nécessaire d'appliquer un taux d'indexation propre à la construction pour estimer la valeur des contrats de construction au moment de leur exécution.

48. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le montant des ressources nécessaires au titre des imprévus pour la période 2022-2029 s'élève à 27 059 900 dollars, hors hausse des coûts. Pour déterminer le niveau de la réserve pour imprévus, un taux correspondant à 10 % des coûts de construction a été appliqué à la portion « construction » du projet et à 15 % à la portion « rénovation », ce qui correspond à ce qui se fait dans le secteur ou dans le cadre de récents projets d'équipement entrepris par l'Organisation.

49. Le Secrétaire général indique que le taux estimatif retenu pour le calcul de la réserve pour imprévus a également été revu par le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques auquel le Service de la politique de gestion mondiale des biens a fait appel pour d'autres projets d'équipement en cours à l'Organisation. Le taux proposé a été fixé à l'issue d'une série de réunions avec l'équipe de l'Office des Nations Unies à Nairobi et tient compte de l'analyse intégrée des risques liés aux différentes options de mise en œuvre du projet décrites dans la section II du rapport. En application des résolutions 71/272 A et 72/262 A de l'Assemblée générale, les fonds non utilisés de la réserve seront restitués aux États Membres à l'issue du projet.

50. Le Comité a en outre été informé que les seuls éléments auxquels ne s'appliquaient pas les imprévus et le taux d'indexation de 5,5 % étaient ceux considérés comme des technologies émergentes au moment de la publication du rapport du Secrétaire général, en termes de valeur en dollars de 2021, et figurant sous la rubrique Nouvelle centrale solaire/toit vert (voir tableau 2). Comme le coût de ces technologies émergentes devrait diminuer avec le temps, à mesure que les méthodes de fabrication et d'installation sont éprouvées, tout risque de conception ou de construction qui apparaîtrait d'ici à l'installation à partir de 2025-28 pourrait être

couvert par la tendance à la baisse prévue des coûts de base. Le Comité a également été informé qu'il n'y avait pas d'exemples exactement similaires dans d'autres projets d'équipement entrepris récemment par l'Organisation, car les panneaux solaires étaient très peu utilisés ailleurs et avaient relativement peu d'incidence sur les coûts des projets.

**51. Le Comité consultatif compte que des explications plus détaillées sur l'augmentation des coûts et le calcul des imprévus figureront dans le prochain rapport (voir par. 70 plus bas).**

#### *Services de construction*

52. Le Secrétaire général indique que le montant des ressources nécessaires pour couvrir le recours aux services d'entreprises de construction entre 2025 et 2028 s'élève à 156 433 100 dollars, hors imprévus et hausse des coûts. Ce montant serait réparti comme suit : 83 151 000 dollars au titre de la construction de nouveaux bâtiments ; 44 048 000 dollars au titre de la rénovation des bâtiments existants ; 29 234 000 dollars au titre des technologies liées aux objectifs de « consommation énergétique nette zéro » (A/76/400 et A/76/400/Corr.1, par. 87 et annexe II). Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu une ventilation plus détaillée de la rubrique « Coûts de construction » dans le tableau ci-dessous pour les années 2025 à 2029, pour l'option B, s'élevant à 156 433 100 dollars (voir également annexe II du rapport) et a été informé qu'elle reposait sur les hypothèses utilisées pour établir les prévisions de dépenses liées au projet et qu'elle serait sujette à révision une fois que la conception serait terminée, puis une fois que l'entrepreneur serait engagé et la stratégie de construction détaillée finalisée.

Tableau 2  
**Ventilation des coûts de construction de l'option B**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2025	2026	2027	2028	2029	Total
<b>Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)</b>						
<b>1. Coûts de construction</b>	48 298,7	48 298,8	31 091,1	26 007,0	2 737,6	156 433,2
Rénovation et construction de routes et chemins d'accès à partir des entrées	–	–	2 095,2	2 328,0	232,8	4 656,0
Construction de bâtiments de sécurité (entrée 2)	2 579,9	2 866,5	286,7	–	–	5 733,1
Construction d'un parking de 500 places – en surface	540,0	600,0	60,0	–	–	1 200,0
Espaces verts aménagés	900,1	1 000,1	100,0	–	–	2 000,2
Rénovation de l'intérieur des bâtiments existants	–	–	10 099,2	11 221,4	1 122,1	22 442,7
Rénovation des zones de circulation des bâtiments existants	–	–	7 169,2	7 965,8	796,6	15 931,6
Construction d'un centre des médias	2 725,2	3 028,0	302,8	–	–	6 056,0
Construction du toit (toit plat)	3 134,7	3 483,0	348,3	–	–	6 966,0
Construction du toit (construction légère)	1 753,2	1 948,0	194,8	–	–	3 896,0
Construction d'un nouvel atrium et de nouveaux espaces verts	7 657,2	8 508,0	850,8	–	–	17 016,0
Rénovation du toit existant	–	–	458,1	509,0	50,9	1 018,0
Installations et matériel (nouveau)	297,0	330,0	33,0	–	–	660,0
Construction du nouveau bâtiment	9 436,5	10 485,0	1 048,5	–	–	20 970,0
Construction du nouveau bâtiment – structure légère	6 101,3	6 779,2	677,9	–	–	13 558,4

	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Salles vertes	1 443,4	1 010,4	721,7	360,9	72,2	3 608,6
Espaces verts aménagés	592,1	414,5	296,0	154,7	29,6	1 486,9
<b>Construction d'une centrale solaire et d'un toit vert</b>						
Panneaux solaires	885,6	619,9	442,8	221,4	44,3	2 214,0
Électrolyseur	6 330,9	4 198,6	3 556,8	1 582,7	158,3	15 827,3
Stockage de l'hydrogène (nouveau système d'hydrure métallique à basse pression)	1 582,7	1 155,5	1 015,1	671,3	97,4	4 522,0
Pile à hydrogène/turbine à gaz	954,0	764,2	542,8	398,0	54,3	2 713,3
Services techniques et installation	1 384,9	1 107,9	791,4	593,8	79,1	3 957,1

### *Analyse coûts-avantages*

53. S'agissant de l'analyse coûts-avantages réalisée, le Comité a été informé que les montants estimatifs annuels des produits résultant des frais de location des salles de réunion et du matériel informatique et audiovisuel pour les réunions non inscrites au calendrier s'élèveraient à 1 109 702 dollars pour un taux d'occupation de 70 %. Néanmoins, le Comité a été informé qu'un rapport coût-bénéfice complet n'avait pas été réalisé pour la capacité accrue des options A et B, mais qu'il s'agirait de l'une des études à réaliser une fois que la conception du projet serait plus avancée et que l'on aurait plus d'informations sur les capacités, la configuration et les autres équipements des salles. Le Comité a été informé que l'expert(e) du secteur chargé(e) d'effectuer l'évaluation détaillée des besoins et l'analyse approfondie des différentes options avait estimé que compte tenu de l'augmentation de la surface louable, la nouvelle installation pourrait générer des revenus locatifs propres à contrebalancer largement voire entièrement les coûts d'exploitation et de maintenance courants, mais pas les dépenses d'équipement initiales. Le Comité a en outre été informé que les coûts de location, d'ameublement et de prestation de services des installations temporaires pour les réunions semestrielles s'élevaient à 500 000 dollars en 2019, et que, bien qu'on ne sache pas à l'heure actuelle à combien ils s'élèveraient, ils devraient atteindre plus de 40 millions de dollars sur 20 ans (voir par. 45).

### *Recouvrement des coûts*

54. S'agissant du recouvrement des coûts, le Secrétaire général indique que les tendances observées dans le passé montrent qu'il existe un marché pour d'autres grandes manifestations et que les organisateurs voient dans le Kenya une destination intéressante et que ces manifestations devraient devenir de plus en plus fréquentes et s'accompagner d'investissements dans les infrastructures régionales et nationales coïncidant avec les plans stratégiques du Bureau kényan des congrès. D'après le Secrétaire général, s'il disposait d'un lieu de réunion de taille adaptée, l'Office des Nations Unies à Nairobi serait bien placé pour occuper une plus grande place sur ce marché. Les coûts engagés pour toute réunion ou conférence ne figurant pas au calendrier des Nations Unies qui serait organisée dans les installations de conférence de l'Office seraient facturés selon la formule du recouvrement des coûts (ibid., par. 105).

55. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que pour le calcul du recouvrement des coûts, on a ciblé un taux d'utilisation de 67 % (compte étant tenu de 100 jours par an pour les changements, le nettoyage et l'entretien), assorti d'une estimation prudente selon laquelle l'objectif serait atteint au bout de 15 ans, en tenant compte d'une utilisation plus faible pendant la construction, qui augmenterait lentement chaque année après l'achèvement des travaux majeurs, jusqu'à ce que

l'objectif de 67 % soit atteint. Le montant estimatif du recouvrement des coûts (environ 67 millions de dollars) concerne essentiellement le recouvrement des dépenses de fonctionnement (estimées à 31 millions de dollars) ainsi que des coûts périodiques de modernisation et de remplacement sur une période de 30 ans (estimés à 36 millions de dollars). Le Comité a reçu des informations concernant le calcul de l'estimation, notamment sur le fait qu'au bout de 30 ans, le produit total estimé contrebalancerait largement les coûts annuels, en supposant que les bénéficiaires éventuels soient également réinvestis dans les améliorations périodiques, l'estimation serait plus précise à la fin de la phase de conception ; et, recouvrer les dépenses opérationnelles et les coûts de rééquipement resterait une priorité tout au long du processus de conception, des informations plus détaillées pouvant être fournies dans le cadre des étapes suivantes.

56. S'agissant des dépenses opérationnelles à long terme, compte tenu de l'augmentation de la surface qui peut être louée (salles de conférence, salles de comités et salles de réunions), les installations élargies devraient générer des revenus locatifs propres à contrebalancer les coûts d'utilisation et d'exploitation courants. Le Secrétaire général indique que des informations plus détaillées concernant les éventuelles dépenses opérationnelles seront disponibles une fois la phase de conception du projet achevée (ibid., par. 98 et 99).

57. Le Secrétaire général indique que la pandémie a fortement perturbé l'utilisation des installations, qui est ainsi tombé à 10,66 % de la capacité en 2020, ce qui représente une chute de 80 % par rapport aux années précédentes. Selon des estimations prudentes, qui tiennent compte de cette baisse anormale, le taux d'utilisation devrait retrouver son niveau d'avant la pandémie, soit environ 55 % au milieu de l'année 2022 et 59,3 % à la fin de l'année 2022. Selon les prévisions actuelles, qui reposent sur les chiffres enregistrés par le passé et tablent sur le recul de la COVID-19, les installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi devraient atteindre un pic d'utilisation d'environ 70 % d'ici à 2025, après quoi il ne sera plus possible de répondre aux demandes de manifestations inscrites ou non au calendrier tout en assurant les activités d'entretien et de maintenance, lesquelles iront croissant au fur et à mesure de la détérioration des installations (ibid., par. 101).

**58. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir dans son prochain rapport des informations plus détaillées sur le potentiel de recouvrement des coûts à court et à long terme.**

#### *Contributions volontaires*

59. S'agissant des contributions volontaires au projet, le Comité a été informé que l'objectif principal des installations de conférence à Nairobi était de servir les principales conférences inscrites au calendrier du PNUE et d'ONU-Habitat et qu'il était urgent de remédier à la détérioration et aux capacités limitées de ces installations afin d'assurer le bon déroulement de ces manifestations. Bien qu'il soit peu probable que ces contributions constituent une source majeure de financement pour cette initiative, l'Office des Nations Unies à Nairobi considère qu'il est bon d'en demander au titre de l'aménagement spécialisé, du mobilier, des accessoires et du matériel de certains intérieurs de salles de conférence ou de réunion, une fois achevée la conception. Le Comité a également été informé que l'Office n'envisageait pas de s'associer à des entités du secteur privé pour la rénovation et l'agrandissement de ses installations de conférence, car il n'envisageait pas de permettre à ces entités de faire payer les participants, de faire payer des manifestations qu'elles accueillent, d'utiliser l'image de marque de ses installations ou de les utiliser à des fins commerciales pour créer un retour sur leur investissement. **Le Comité prend note de la stratégie**

adoptée par l'Office des Nations Unies à Nairobi pour mobiliser des contributions de ce type et compte que le Secrétaire général sollicitera des contributions volontaires, notamment des contributions en nature, et d'autres formes d'appui au projet auprès des États Membres et d'autres entités.

#### **Gouvernance et gestion du projet**

60. La structure de gouvernance proposée pour le projet, notamment toutes les parties prenantes directement ou indirectement concernées, est présentée à l'annexe I du rapport, de même que le rôle du Comité directeur et du Conseil consultatif. La Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi serait la maîtresse d'ouvrage du projet (ibid., par. 106 à 118).

#### **Gestion des risques**

61. Le Secrétaire général indique que pour chacune des deux options, on a procédé à une analyse des risques et des avantages en fonction des trois stratégies de phasage envisagées. La première stratégie n'ayant pas été jugée viable, les analyses n'ont pas été poursuivies. On trouvera dans les tableaux 5 et 6 du rapport le résumé des conclusions tirées des analyses sur les deux autres stratégies, qui comprend une matrice des risques et des plans stratégiques d'exécution (ibid., par. 136). Les plans stratégiques 1 et 2 ont une cote de risque de 145 et 132, respectivement, en raison des chantiers parallèles dans le premier et du souci de la continuité des opérations et des étapes prévues pour le chantier dans le second. En termes de risques et d'avantages, l'option A est considérée comme la moins avantageuse, tandis que l'option B est considérée comme la plus avantageuse.

62. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les 10 risques les plus élevés et une comparaison des risques liés aux deux options. Le Comité a été informé que l'équipe du projet avait effectué une analyse qualitative des risques afin de déterminer les risques potentiels du projet, qui avaient été considérés dans leur globalité, et que, dans les prévisions de dépenses pour chaque option, des provisions pour imprévus suffisantes avaient été appliquées à partir d'un pourcentage des coûts commerciaux de construction.

63. Le Comité a été informé qu'au cours de la phase initiale du projet, une évaluation qualitative des risques comprenait un examen et une confirmation du budget pour imprévus proposé pour le projet, et que le budget prévu pour la hausse des coûts avait également été confirmé par la société indépendante de gestion des risques et était conforme à d'autres grands projets de construction des Nations Unies en cours. Une évaluation qualitative des risques au moyen de la méthode de Monte Carlo ne serait réalisée qu'une fois que l'élaboration du projet aura avancé et que chaque risque lié au projet, les facteurs, les effets en termes de coûts et de délais et les solutions d'atténuation possibles auraient été compris plus en détail. Le Comité a également été informé qu'après les phases initiales de planification et de conception, les prévisions pour imprévus diminueraient à mesure que l'échelle se préciserait, que des informations complètes sur le projet deviendraient disponibles et que la conception détaillée serait lancée.

### **III. Dépenses engagées en 2021 et ressources nécessaires pour 2022**

64. S'agissant des dépenses, le Secrétaire général indique que le montant des crédits ouverts pour 2020 s'élevait à 470 000 dollars, dont 306 349 ont servi à couvrir le recours à des services professionnels multidisciplinaires spécialisés dans le secteur

des conférences internationales dans le cadre de l'analyse des besoins, de l'évaluation de l'état des installations et de l'analyse approfondie des différentes options envisagées. En outre, un montant 87 060 dollars a été utilisé pour des activités de coordination, entraînant un solde non utilisé de 76 591 dollars (ibid., par. 137). Il est également prévu un solde non utilisé de 162 884 dollars au 31 décembre 2021 sur le crédit de 494 000 dollars ouvert pour 2021 (ibid., tableau 7).

65. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant le solde non utilisé prévu à la fin de 2021 et a été informé que les activités avaient été retardées en raison des restrictions internationales en matière de voyage et des mesures de quarantaine liées à la COVID-19, et que, même si elles devraient reprendre dans le cadre d'arrangements hybrides, elles ne seraient pas entièrement terminées en 2021. Le Comité a également reçu des informations sur l'état des dépenses en septembre 2021, d'un montant de 166 116 dollars, et a été informé que les dépenses prévues pour le reste de 2021 et 2022 n'étaient pas disponibles par mois et par rubrique et qu'aucune activité de projet n'avait été entreprise avant mars 2021, le rapport de projet précédent du Secrétaire général (A/75/716) n'ayant été examiné que dans le cadre de la reprise de la soixante-quinzième session. **Le Comité compte que des informations actualisées sur les dépenses engagées en 2021 et prévues pour cette année seront communiquées à l'Assemblée générale lors de l'examen du présent rapport.**

#### *Ressources nécessaires pour 2022*

66. Les ressources nécessaires pour 2022 s'élèvent à 1 996 000 dollars, dont 1 081 400 dollars demandés au chapitre 29G [Administration (Nairobi)] du budget-programme pour financer la création des 12 premiers emplois de temporaire requis, 20 000 dollars demandés au titre des voyages du personnel chargé de la gestion du projet, qui se rendra dans d'autres lieux d'affectation (New York et Genève) pour recueillir les enseignements tirés de projets d'équipement récents, et 914 600 dollars demandées au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme pour financer le recours aux services du cabinet de conseil en conception et du cabinet de conseil indépendant en gestion des risques (A/76/400 et A/76/400/Corr.1, par. 138 et 139).

#### *Tableau d'effectifs proposé*

67. L'équipe de gestion du projet qu'il est proposé de créer en 2022 et qui sera dirigée par un(e) administrateur(trice) général(e) de la classe D-1 figure aux paragraphes 120 à 127 et au tableau 4 du rapport. À partir de 2022, l'équipe de gestion du projet devra pouvoir compter sur des services spécialisés, ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 128 à 135 du rapport, pour coordonner l'étude de conception et établir l'avant-projet détaillé à partir de l'énoncé de conception présenté dans le rapport, ainsi que sur des services de gestion de programme et de gestion des risques.

68. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations supplémentaires concernant l'équipe de projet, les éventuelles économies d'échelle entre l'équipe de projet concernant les installations de conférence et l'équipe travaillant sur projet de remplacement des bâtiments A à J selon lesquelles les deux équipes de projet avaient été mises en place afin de répondre aux exigences particulières de chaque projet et qu'elles diffèrent par leur cahier des charges, leur envergure et leur complexité. Cela dit, les deux projets avaient été élaborés en parallèle et suivaient les procédures et les structures de gouvernance mises en place par l'ONU pour les projets d'équipement. On s'attendait donc à ce que le projet d'installation de conférence bénéficie des connaissances et des leçons apprises, ainsi

que des compétences techniques et de l'expertise acquises dans le cadre du projet de remplacement des bâtiments A à J en cours.

69. Le Comité a également reçu des informations supplémentaires concernant les emplois de temporaire proposés pour 2022 et fait observer que celui d'agent(e) de sécurité P-3 proposé est prématuré à ce stade et que les emplois P-3 de fonctionnaire d'administration et d'informaticien(ne) peuvent être occupés par des administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national. **Le Comité consultatif recommande donc de ne pas créer un emploi d'agent(e) de la sécurité à ce stade. Il recommande également que les emplois de fonctionnaire d'administration (P-3) et d'informaticien(ne) (P-3) créés soient des emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.**

70. **Compte tenu des recommandations et observations qu'il a formulées plus haut, le Comité consultatif estime que l'option B permettrait également de remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (voir par. 46 plus haut). Le Comité recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'affiner le calcul du coût global maximum du projet et du coût de chaque rubrique budgétaire, notamment en tenant compte des gains d'efficacité, et qu'il précise la stratégie d'exécution du projet, et qu'il en rende compte dans le prochain rapport. Le Comité recommande également la création d'un compte pluriannuel des travaux de construction en cours pour ce projet.**

#### **IV. Conclusion et recommandations**

71. Au paragraphe 141 de son rapport, le Secrétaire général formule ses recommandations sur les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre. **Sous réserve des recommandations et observations qui précèdent, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre pour 2022 des crédits d'un montant de 1 839 750 dollars au titre du projet, dont 925 150 dollars au chapitre 29 G [Administration (Nairobi)] et 914 600 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2022, qui seront prélevés sur le fonds de réserve (voir par. 69 plus haut).**

## Annexe I

### Conférences mondiales non inscrites au calendrier qui pourraient se tenir à l'Office des Nations Unies à Nairobi

#### Manifestations associées au Programme des Nations Unies pour l'environnement et au Programme des Nations Unies pour les établissements humains

<i>Réunion</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Nombre de participants</i>
Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	Tous les ans	15 000 à 20 000
Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique	Tous les deux ans (années impaires)	5 000 à 7 000
Conférences des Parties à la Convention sur la diversité biologique, Conférence des Parties tenant lieu de réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique et Conférence des Parties tenant lieu de réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique	Tous les deux ans (années paires)	5 000 à 7 000
Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Tous les ans	1 300
Groupe de travail à composition non limitée du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Tous les ans	700
Forum urbain mondial	Tous les deux ans (années paires)	15 000 à 20 000
Conférences des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	Tous les deux ans (années impaires)	1 500 à 2 000
Groupe de travail à composition non limitée de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination	Tous les deux ans (années paires)	700
Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	Tous les trois ans	4 000 à 6 000

#### Autres manifestations associées à l'ONU

<i>Réunion</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Nombre de participants</i>
Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	Tous les cinq ans	3 000 à 4 000
Sessions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	Tous les quatre ans	3 000 à 4 000
Assemblée générale de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)	Tous les ans	2 000
Assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme	Tous les deux ans (années impaires)	1 000 à 1 500
Congrès de l'Union postale universelle	Tous les quatre ans	1 500 à 2 000

---

**Autres manifestations associées à l'ONU organisées par des entités qui n'appartiennent pas à l'ONU**

---

<i>Réunion</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Nombre de participants</i>
Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	Tous les quatre ans	1 500 à 2 500
Assemblée de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables	Tous les ans	1 000 à 1 500

---

## Annexe II

Tableau 1  
**Capacité des salles de conférence au Siège de l'Organisation des Nations Unies**  
**(capacité totale de 7 800 personnes)**

<i>Salle</i>	<i>Capacité totale</i>
Salle de l'Assemblée générale	1 908
Salle de conférence 4	768
Salle du Conseil de tutelle	673
Salle du Conseil de sécurité	671
Salle de conférence 3	584
Salle du Conseil économique et social	581
Salle de conférence 1	571
Salle de conférence 2	571
Salles de conférence 11 et 12 (flex)	267
Salle de conférence 11	131
Salle de conférence 12	129
Salle de conférence 6	123
Salle de conférence 5	119
Salle de conférence 7	114
Salle de conférence 8	96
Salle des consultations du Conseil de sécurité	94
Salle de conférence 9	46
Salle de conférence 10	40
Salle de réunion du Conseil de sécurité	6
Salle de conférence A	53
Salle de conférence B	53
Salle de conférence C	53
Salle de conférence D	53
Salle de conférence E	52
Salle de conférence F	44

Tableau 2  
**Capacité des salles de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève**  
**(capacité totale de 9 789 personnes)**

<i>Salle</i>	<i>Nombre de places assises</i>
<b>Bâtiment S</b>	
S1	22
S3	15
D17	10
S4	50
<b>Bâtiment C</b>	
Salle du Conseil	545

<i>Salle</i>	<i>Nombre de places assises</i>
I	71
II	22
IV	61
<b>Bâtiment A</b>	
Concordia 1 (B)	112
Concordia 2	12
Concordia 3	12
Concordia 4 (C)	44
Concordia 5 (C)	44
Salle des Assemblées	1969
A.239	20
III	196
V	181
VI	12
VII	204
VIII	112
IX	104
X	26
XI	173
XII	258
XIV	142
XV	40
XVI	298
<b>Bâtiment E</b>	
XVII	556
XVIII	641
XIX	765
XX	754
XXI	322
XXII	130
XXIII	244
XXIV	244
XXV	122
XXVI	322
XXVII	100
<b>Palais Wilson</b>	
A (rez-de-chaussée)	138
B (1 <sup>er</sup> étage)	96
<b>Installations temporaires pour les conférences</b>	
Tempus 1	200
Tempus 2	200
Tempus 3	200

Tableau 3  
**Capacité des salles de conférence de l'Office des Nations Unies à Vienne**  
**(capacité totale comprise entre 2 986 et 3 023 personnes)**

<i>Bâtiment C</i>		<i>Bâtiment M</i>	
<i>Salle</i>	<i>Capacité</i>	<i>Salle</i>	<i>Capacité</i>
Salle de conférence C	381	Salle de conférence B/M1	576
Salle de conférence D	345	Salle de conférence A	302
C1	180	M2	100
C2	127	M3	198
C3	208	M4	78
C4	130	M5	78
C5	56	M6	78
C6	71	M7	78
<b>Total</b>	<b>1 498</b>	<b>Total</b>	<b>1 488</b>
		<b>Total</b> <b>(bâtiments C et M)</b>	<b>2 986</b>
<i>Bâtiment M, option 1</i>		<i>Bâtiment M, option 2</i>	
<i>Salle</i>	<i>Capacité</i>	<i>Salle</i>	<i>Capacité</i>
Salle de conférence B/M1/M2/M3	776	Salle de conférence B/M1/M2/M3/Salle de conférence A	1 213
Salle de conférence A	302	M4	78
M4	78	M5	78
M5	78	M6	78
M6	78	M7	78
M7	78	<b>Total</b>	<b>1 525</b>
<b>Total</b>	<b>1 390</b>	<b>Total C + M</b>	<b>3 023</b>
<b>Total C + M</b>	<b>2 888</b>		

Tableau 4  
**Capacité des salles de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi**  
**(capacité totale de 2 924)**

**Salles principales**

<i>Salle</i>	<i>Pupitres</i>	<i>Nombre de sièges par pupitre</i>	<i>Microphones (salle)</i>	<i>Langues d'interprétation</i>	<i>Délégations (1 + 1)</i>	<i>Délégations (2 + 2)</i>	<i>Capacité totale</i>
1	109	4	109	6	218	109	436
2	138	4	138	6	276	138	552
3	49	4	49	4	98	49	196
4	49	4	49	4	98	49	196
2-3-4	260	4	260	6	520	260	1040
5	Salle de réunion	—	0	0	—	—	20

<i>Salle</i>	<i>Pupitres</i>	<i>Nombre de sièges par pupitre</i>	<i>Microphones (salle)</i>	<i>Langues d'interprétation</i>	<i>Délégations (1 + 1)</i>	<i>Délégations (2 + 2)</i>	<i>Capacité totale</i>
6	Salle de réunion	–	14	2	–	–	28
7	Salle de réunion	–	14	2	–	–	28
8	Salle de réunion	–	14	2	–	–	28

### Salles temporaires sur le toit

<i>Salle</i>	<i>Pupitres</i>	<i>Siège par pupitre</i>	<i>Microphones</i>	<i>Capacité totale</i>
9	45	2	45	90
10	45	2	45	90
11	30	2	30	60
12	Salle d'audience	–	–	–
13	40	2	40	80
14	40	2	40	80

Tableau 5

### Participants à la session (nombre maximum de personnes présentes pendant la session)

	<i>Genève</i>	<i>Nairobi</i>	<i>Vienne</i>
2015	128 994	38 614	48 180
2016	126 985	29 870	43 260
2017	139 555	6 757	45 056
2018	138 253	56 691	67 470
2019	132 116	72 750	72 846

Tableau 6

### Participants à la réunion (nombre de participants pour chaque réunion)

	<i>Genève</i>	<i>Nairobi</i>	<i>Vienne</i>
2015	426 700	100 749	154 711
2016	442 894	101 357	134 148
2017	463 948	19 283	182 858
2018	495 665	204 196	238 901
2019	488 498	279 033	238 159